



### RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency Bid Receiving Unit  
National Contracting Services  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3  
Facsimile: (403) 292-4475

### RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions  
Service national de passation de marchés  
635 – 8<sup>th</sup> Avenue S.W., pièce 1300  
Calgary (AB) T2P 3M3  
Télécopieur : (403) 292-4475

# TENDER AMENDMENT MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

### Comments

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

### Commentaires

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

### Issuing Office

Parks Canada Agency  
National Contracting Services  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3

### Bureau de distribution

Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
635 – 8<sup>th</sup> Avenue S.W., pièce 1300  
Calgary (AB) T2P 3M3

<b>Title   Sujet :</b> Installation de panneaux directionnels, parc national des Lacs-Waterton (Alberta)		
<b>Solicitation No.   N° de l'invitation :</b> 5P420-15-5090/A		<b>Date :</b> August 20, 2015   20 août 2015
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG :</b> PW-15-00694413		<b>Client Reference No.   N° de référence du client :</b> n/a   s.o.
<b>Solicitation Closes   L'invitation prend fin :</b>		
<b>At   À :</b> 02:00 PM 14h00	<b>On   Le :</b> September 10, 2015 10 septembre 2015	<b>Time Zone   Fuseau horaire :</b> Mountain Daylight Time (MDT) Heure avancée des Rocheuses (HAR)
<b>F.O.B.   F.A.B. :</b> <b>Plant   Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other   Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to   Adresser toute demande de renseignements à :</b> Joanne Cuthbert		
<b>Telephone No.   N° de téléphone :</b> (403) 292-4558	<b>Fax No.   N° de télécopieur :</b> (403) 292-4475	<b>Email Address   Courriel :</b> <a href="mailto:joanne.cuthbert@pc.gc.ca">joanne.cuthbert@pc.gc.ca</a>
<b>Destination of Goods, Services, and/ or Construction   Destinations des biens, services et construction :</b> See Herein   Voir aux présentes		

### TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) | À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

<b>Vendor/ Firm Name   Raison sociale du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Address   Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/ Firm   Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Title   Titre</b>	
<b>Telephone No.   N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No.   N° de télécopieur</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

La présente modification vise à modifier l'annexe A (Énoncé des travaux), en particulier la section 2.1 (Installation), comme suit :

---

**Supprimer :**

**2.1 Installation :**

- L'entrepreneur doit fournir la main-d'œuvre, les poteaux, le matériel et l'expertise nécessaires pour coordonner et fournir les services exigés, c'est-à-dire le choix des emplacements, les travaux d'ingénierie, les dessins d'emplacement, les dessins techniques et l'installation des panneaux conformément à la norme routière de l'Alberta pour le parc national des Lacs-Waterton (voir également les spécifications fournies pour les panneaux du parc national des Lacs-Waterton), la mobilisation, la démobilitation, l'enlèvement des rochers, les déplacements en partance ou à destination du parc national des Lacs-Waterton, le nettoyage, l'enlèvement et l'élimination de tous les panneaux qui ne sont plus nécessaires ainsi que tous les travaux associés aux structures des panneaux routiers.
- L'entrepreneur doit fournir toute la quincaillerie nécessaire pour fixer les poteaux de signalisation en place.
- L'entrepreneur doit enlever les anciens panneaux des structures et du parc et les éliminer à une installation appropriée/désignée.
- Les travaux d'installation doivent être exécutés conformément aux codes du bâtiment actuels de l'Alberta, suivant la norme routière de l'Alberta pour le parc national des Lacs-Waterton (voir les spécifications ci-jointes pour les panneaux du parc national des Lacs-Waterton). Les panneaux doivent pouvoir résister à des périodes prolongées de grands vents (rafales de plus de 150 km à l'heure) et être visuellement attrayants. Les travaux doivent perturber le moins possible les visiteurs, la végétation et la chaussée de la route.
- Voir les schémas de chacun des panneaux (ci-joints).

**Insérer :**

**2.1 Installation:**

- L'entrepreneur doit fournir la main-d'œuvre, les poteaux, le matériel et l'expertise nécessaires pour coordonner et fournir les services exigés, c'est-à-dire le choix des emplacements, les travaux d'ingénierie, les dessins d'emplacement, les dessins techniques et l'installation des panneaux conformément à la norme routière de l'Alberta pour le parc national des Lacs-Waterton (voir également les spécifications fournies pour les panneaux du parc national des Lacs-Waterton), la mobilisation, la démobilitation, l'enlèvement des rochers, les déplacements en partance ou à destination du parc national des Lacs-Waterton, le nettoyage, l'enlèvement et l'élimination de tous les panneaux qui ne sont plus nécessaires ainsi que tous les travaux associés aux structures des panneaux routiers.
- L'entrepreneur doit repérer les canalisations souterraines de services publics en appelant Alberta One-Call et en demandant à un représentant d'en marquer l'emplacement avant les travaux d'excavation nécessaires à l'installation des panneaux.
- L'entrepreneur doit fournir toute la quincaillerie nécessaire pour fixer les poteaux de signalisation en place.

**N° de l'invitation**  
5P420-15-5090/A

**N° de la modification**  
01

**Autorité contractante**  
Joanne Cuthbert

**N° de référence du client**  
s.o.

**Titre**  
Installation de panneaux directionnels, parc national des Lacs-Waterton (Alberta)

---

- L'entrepreneur doit enlever les anciens panneaux des structures et du parc et les éliminer à une installation appropriée/désignée.
  - Les travaux d'installation doivent être exécutés conformément aux codes du bâtiment actuels de l'Alberta, suivant la norme routière de l'Alberta pour le parc national des Lacs-Waterton (voir les spécifications ci-jointes pour les panneaux du parc national des Lacs-Waterton). Les panneaux doivent pouvoir résister à des périodes prolongées de grands vents (rafales de plus de 150 km à l'heure) et être visuellement attrayants. Les travaux doivent perturber le moins possible les visiteurs, la végétation et la chaussée de la route.
  - Voir les schémas de chacun des panneaux (ci-joints).
- 

***TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.***